PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires**

le 7 octobre 2022

Récépissé de déclaration de transport, de négoce et de courtage de déchets n° 10146504

Le préfet de la région Occitanie
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541-7, L541-8 et R541-49 à R541-61 :

Délivre à : CHLOROCLEANER
Siège social : 18 Chemin de Bellevue 31280 Aigrefeuille

Un récépissé de la déclaration relative à son(ses) activité(s) de :
Transport de déchets dangereux et non dangereux
Négoce et courtage déchets dangereux et non dangereux

Une copie de ce récépissé doit être conservée à bord de chaque véhicule (4 véhicules déclarés) et doit être présentée à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article 5 du décret susvisé du 30 juillet 1998.

La validité du présent récépissé est de 5 ans, à compter de la date indiquée sur ce document. Sa délivrance ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux autres dispositions réglementaires éventuellement applicables à l'activité en cause.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire de ce récépissé dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Pour le préfet et par délégation,

Peggy MAX
Adjointe à la cheffe de l'unité
des procédures environnementales